

Ce document provient d'un manuscrit signé par Mr Gr. Kayibanda rédigé à Kigali, le 13 septembre 1973. C'est un document authentique, quoiqu'il fasse référence à un précédent document, et qu'il réponde à un questionnaire dont nous ne disposons pas. Il nous semble important de le présenter. Mr Grégoire Kayibanda explique sur les troubles de 1972-1973 sur le régionalisme, l'amendement de la constitution. Notez qu'il s'appelle lui-même « Monsieur Kayibanda ».

GRÉGOIRE KAYIBANDA S'EXPLIQUE . Kigali, le 13-9-1973

Réponse à la lettre No. 0354/IV/1.3 et au questionnaire y annexé.

J'ai eu l'occasion, par un document précédent, de répondre à plusieurs des questions contenues dans le questionnaire.

Cependant, je répondrai à celles que j'estime n'avoir pas été abordé dans ma dernière note.

- 1° Ma dernière note exprime bien ce que je pense à ce sujet, avec plusieurs explications à différents secteurs que j'ai réunis sous trois chefs de chapitres. J'ai signalé notamment une certaine confusion provenant des événements dont mention dans la suite.
- 2° En ce qui concerne les troubles dans les écoles et dans la masse populaire, je crois qu'un mouvement de provenance extérieure en voulait à la stabilité de l'ensemble du pays. Le mouvement a rencontré, sans doute, à l'intérieur des têtes chaudes qui ne demandaient pas mieux qu'à ce que les choses aillent à leur gré. En conseil des ministres on avait insisté pour chercher ensemble s'il y avait des rwandais ou d'autres à l'intérieur du pays qui recevaient ce mouvement. Il faut dire qu'entre temps, le mouvement s'est déclenché dans les écoles, et tout le monde, aussi bien membres du gouvernement d'alors, membres des forces de l'ordre, ont été invités à rétablir la tranquillité dans les écoles. Ce qui a eu à notre sens un effet bénéfique et rapide. Les buts visés comme dits plus haut, c'était de troubler la stabilité d'ensemble, et pour d'autres, semble-t-il, des affaires personnelles. La présidence à ce moment a engagé tous les membres du gouvernement d'alors à aider les directeurs et tous les gens de bonne volonté à remettre la tranquillité parmi les élèves.
- 3° Le régionalisme est un phénomène que l'on doit étudier au niveau de tout le pays et à expliquer suivant les normes prévalent à ce genre de problèmes. Parmi les hauts dignitaires de Gitarama, je n'en connais pas de spécialistes en ténor : le problème était en conversation sur toutes les bouches mais, à mon avis, sans trop d'insistance profonde. Quand je dis qu'à mon avis c'est superficiel, c'est que je connais tant d'amitiés, tant de relations entre tous les fonctionnaires, politiciens, militaires, ecclésiastiques et autres. Quant aux dissidences, pour ma part, je n'ai

jamais insisté sur la dissidence, j'ai plutôt vu une mésentente momentanée qu'il fallait soigner au fur et à mesure de circonstances favorables.

- 4° Les amendements à la Constitution ont été désirés par un groupe de parlementaires et membres du parti et qui ont été sollicités à former la commission d'études, laquelle en est arrivé au cours des discussions à toucher à d'autres articles : tout le travail une fois achevé fut porté devant le parlement réuni en constituante. La police du parti MDR Parmehutu m'est absolument inconnu. Quant aux bureaux, je ne connais que les commissaires spécialisés pour les problèmes demandant étude plus approfondie et à faire souvent avec les ministères portant ces questions dans leurs responsabilités.
- 5° J'ignore tout de la dynastie de Masango. Je n'en ai même jamais entendu parler de cette dynastie. Je ne connais pas de collinisme en Gitarama ; les gens de Gitarama pouvaient, comme d'autres être, fiers de leur préfecture, comme d'autres de la leur ; ce qui pouvait plutôt aller dans régionalisme superficiel mentionné plus haut.
- 6° Dans le sixième point, je doit dire que je ne peux parler de scission régionaliste. Ma confiance était totale en celui qui était le chef immédiat des forces armées et je savais qu'il connaissait le personnel beaucoup mieux que quiconque. D'autre part, il ne m'avait jamais signalé un seul incident entre personnels sous le ratio de régionalisme. Pour la réintégration de la police nationale dans la garde nationale, il apparaissait à tout le monde que ce serait plus facile pour la cohésion du travail, de la formation, pour le matériel qui coûtait cher, pour la direction d'ensemble de ce grand service, intéressant au plus haut point l'ordre public.
- 7° Il faut dire que je ne sais rien des fédayines mais d'un renseignement qui provenait de notre ambassade à Bruxelles, il semble que deux étrangers pouvaient entrer dans le pays, l'un, semble-t-il par Kagitumba, l'autre éventuellement, par Ruhengeri. Les buts vraisemblables étant de supprimer le Président d'alors et bon nombre de membres importants des institutions publiques, pour que s'en suive un chaos au Rwanda et que de là des mercenaires passent par le Burundi. Ceci est une supposition de ce renseignement pour lequel d'ailleurs des mesures de surveillance étaient prises par les services compétents, pour prévenir un éventuel chaos dans nos deux pays.
- 8°. Le contenu du message mentionné dans ce point, en ce qui est écrit, porte certainement copie dans les services, et aussi, pour l'ensemble de la conversation, de renforcer les relations politiques, économiques, et les relations entre les organisations de jeunesse des deux pays.
- 9°. Le voyage de Monsieur Ntalikure dans les différents pays mentionnés n'avaient d'autre but que de renouer certaines relations de coopération et aussi de voir l'une ou l'autre difficulté éprouvée par une ambassade.

- 10°. L'incident du C.I. Kanombe en date du 19 au 20 mai ne m'est connu que par celui qui était responsable du service. Plusieurs en ont parlé également. Ce qui m'a intéressé, c'était de parer à une détérioration de la situation : réunions de contacts et de mettre au clair la cause et d'instruire tout le monde que la collaboration pour la nation est supérieure à toutes autres éventuelles considérations.
- 11°. Le coup de téléphone de l'ex-ministre Bizimana avec messieurs dont mentionné m'est absolument inconnu. (sic).
- 12°. Les mutations et transferts des officiels étaient à mon avis pour arranger, ne fut-ce que provisoirement, une situation ou faire démarrer un service important, le cadre présentant les éléments de valeur, qui, sans quitter le cadre, pouvaient aider au développement en d'autres secteurs.
- 13°. L'expulsion de certains étrangers est, à mon avis, à séparer de la création de l'ONACO. Je crois que pour eux, c'était les motifs ordinaires qui sont marqués par les lois. Pour l'ONACO, c'était une idée qui était depuis longtemps à savoir que le gouvernement dispose d'un organisme qui puisse fournir aux populations les biens de première nécessité au moins. Le choix du directeur général ne fut, à mon sens, qu'en raison de ses tendances de formation, d'études et de dynamisme de la part d'un jeune. Quant aux 95.000.000 frw qui auraient disparu, j'ignore tout. Même la nouvelle je l'apprend par le document auquel je réponds.
- 14°. Le Document « S.O.S. mon général » : Je n'en connais pas l'origine. Je l'ai reçu avec le courrier ordinaire et la copie était une photocopie. Dans la soirée du 4 Juillet, Monsieur Kayibanda, après avoir ouvert la lettre et vu le document, a fait appeler les ministres qui pouvaient se trouver à Kigali, pour qu'on lise ensemble ce document, savoir s'il avait été distribué à plusieurs et si eux mêmes en avaient connaissance. Certains n'étaient pas à Kigali, mais ceux qui sont venus ont pris connaissance du document et se sont étonnés et ils ne l'avaient pas encore reçu. On n'a parlé d'aucune autre chose, chacun rentrant pour essayer de chercher d'abord s'il lui a été envoyé et aussi l'origine.
- Tels sont, ajoutés à ma note précédente, les renseignements que je connais à propos des différentes questions me posées.

Signé Kayibanda

N.B. Le Président Kayibanda a juré, dans une note qui accompagne le document, qu'il gardera secret le document auquel il répond ci-haut. Voici l'énoncé du serment :

AU NOM DU DIEU TOUT – PUISSANT

Moi Grégoire Kayibanda, je jure au Président de la République, que je garderai Secret le contenu du questionnaire auquel je vais répondre, et que j'userai de toute la sincérité. Je répondrai de ma franchise et de la violation de la teneur du présent serment.

Signature

(sé)